



**CABINET**  
Service de la communication

Marseille, le 21 janvier 2011

---

## **Contrats aidés : les publics les plus défavorisés au cœur des priorités**

Après deux années de mobilisation exceptionnelle en réponse à un contexte économique fortement dégradé, la programmation de contrats aidés pour le premier semestre 2011 s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la situation de l'emploi, qui se traduit dans notre région par un marché du travail en phase de stabilisation (entre novembre 2009 et novembre 2010, la vitesse de progression du nombre de chômeurs a été divisée par 3).

Néanmoins, des difficultés d'accès à l'emploi persistant pour certains publics, le choix a été fait de recentrer sur ces personnes, la programmation des contrats aidés.

Pour le premier semestre 2011, les arbitrages relatifs à la répartition privilégient donc, notamment :

- pour le secteur non marchand, les jeunes, les chômeurs de longue durée et les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active « socle » : pour la région **12061** contrats d'accompagnement dans l'emploi, dont 5 503 pour les Bouches du Rhône (incluant 1 148 CAE différés en fin d'année 2010).
- pour le secteur marchand, les demandeurs d'emploi de longue durée âgés de plus de 50 ans : pour la région **2219** contrats initiative emploi, dont 1 028 pour les Bouches du Rhône.

Au-delà des publics, la programmation territoriale a pris en compte la situation des zones urbaines sensibles et le poids des ateliers et chantiers d'insertion, qui oeuvrent en faveur des publics les plus éloignés de l'emploi.

Ces contrats aidés doivent être conçus comme une étape temporaire dans un parcours vers l'emploi et s'inscrivent dans une politique régionale en faveur de l'emploi, qui dispose par ailleurs, d'une large palette de mesures, telles que les contrats de professionnalisation, les contrats d'apprentissage, ou la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences.

**Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Préfecture des Bouches-du-Rhône**

Bd Paul Peytral – 13282 Marseille cedex 20 - [www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr)

Bureau de la Communication Interministérielle – 04 91 15 62 65 [communication@bouches-du-rhone.pref.gouv.fr](mailto:communication@bouches-du-rhone.pref.gouv.fr)

**Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi** : [frederic.bully@direccte.gouv.fr](mailto:frederic.bully@direccte.gouv.fr)